Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 029-242900074-20261104-CC2026_11_06-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 4 novembre 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de délégués
En exercice : 56
Présents : 48
Votants : 54

L'an deux mille vingt six, le quatre novembre à 18 h 00, les membres du Conseil communautaire de Pays d'Iroise Communauté légalement convoqués le 28 octobre 2026, se sont réunis en séance ordinaire au siège de la communauté sous la présidence de Monsieur André TALARMIN.

Étaient présents
L'HOSTIS Jean-Luc, Brélès ; BREHIER Tristan, Lampaul-Plouarzel ; LE BIHAN Isabelle, Lampaul-Plouarzel ; APPRIOUAL Anne, Lampaul-Ploudalmézeau ; COLIN Christophe, Landunvez ; JAOUEN Rachel, Landunvez ; BRIANT Jean-Noël, Lanildut ; RAGUENES Joseph, Lanrivoaré ; LE GALL Elisabeth, Lanrivoaré ; MILIN Jean-Luc, Le Conquet ; HUELVAN Annaïg, Le Conquet ; GODEBERT Viviane, Locmaria-Plouzané ; MEAR Stéphane, Locmaria-Plouzané ; TALANDIER Annie, Locmaria-Plouzané ; HADDAD Benjamin, Locmaria-Plouzané ; CLECH Frédérique, Locmaria-Plouzané ; RAULT Loïc, Locmaria-Plouzané ; ABASQ Laurent, Milizac-Guipronvel ; MARC Marie-Jeanne, Milizac-Guipronvel ; TALARMIN André, Plouarzel ; CONQ Anne-Marie, Plouarzel ; BATANY Philippe, Plouarzel ; HOARAU Monique, Plouarzel ; CARREGA David, Ploudalmézeau ; LAOT Anne, Ploudalmézeau ; LETARD Murielle, Ploudalmézeau ; BIVILLE Sébastien, Ploudalmézeau ; VINCE Logann, Ploudalmézeau ; CORRE Stéphane, Plougonvelin ; LE RU Sylvie, Plougonvelin ; CHAMPEAU Joël, Plougonvelin ; PRUNIER Patrick, Plougonvelin ; PAGE Odile, Ploumoguer ; GUEGUEN Stéphane, Ploumoguer ; PAYEN Henri-Marc, Plourin ; LAINEZ Marie-Christine, Plourin ; BRIEND Patrick, Porspoder ; MASSON Catherine, Porspoder ; MOUNIER Gilles, Saint Renan ; NOLL Suzanne, Saint-Renan ; COLLOC Jean-Louis, Saint Renan ; DUSSORT Fabienne, Saint Renan ; BRIANT Denis, Saint-Renan ; SOLLIEC Caroline, Saint Renan ; LE CORRE Albert, Saint Renan ; JAOUEN Armelle, Saint Renan ; KEREBEL Lucien, Trébabu ; LE MENE Mikaël, Tréouergat

Absents excusés
LAI Sylviane, Milizac-Guipronvel a donné pouvoir à ABASQ Laurent
PICART Jean-Christophe, Milizac-Guipronvel a donné pouvoir à MARC Marie-Jeanne
LAMOUR Céline, Milizac-Guipronvel a donné pouvoir à LAINEZ Marie-Christine
DENIEL Romain, Ploudalmézeau a donné pouvoir à LETARD Murielle
DAMOY Valérie, Ploudalmézeau a donné pouvoir à BIVILLE Sébastien
SAUNIER Solenn, Plougonvelin a donné pouvoir à CORRE Stéphane
STIENNE Thierry, Le Conquet ; COROLLEUR Bruno, Molène

Secrétaire de séance : Viviane GODEBERT

CC2026_11_06 : Conseil de développement - renouvellement de sa composition

EXPOSÉ

Créé par délibération du conseil communautaire en date du 8 novembre 2023, le Conseil de développement de la Communauté de Communes du Pays d'Iroise constitue une instance de dialogue et de participation de la société civile aux réflexions menées à l'échelle intercommunale.

Composé de représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, environnementaux, associatifs et, plus largement, de la société civile, le Conseil de développement contribue à enrichir les politiques publiques communautaires par ses réflexions, avis et propositions.

Le Conseil de développement est notamment consulté sur le projet de territoire, les documents de prospective et de planification qui en résultent, ainsi que sur la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable. Il peut également se saisir de toute question intéressant le territoire et formuler des propositions à l'attention du conseil communautaire.

Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 029-242900074-20261104-CC2026_11_06-DE

La composition du Conseil de développement a été arrêtée par délibération du 22 mai 2024.

À la suite du renouvellement du conseil communautaire intervenu en avril 2026, il apparaît nécessaire de procéder au renouvellement de ses membres afin de permettre au Conseil de développement de poursuivre ses missions au cours du nouveau mandat communautaire et de maintenir une représentation diversifiée des acteurs du territoire.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre des dispositions de l'article L. 5211-10-1 du code général des collectivités territoriales, qui prévoit la mise en place et fixe les principes de composition et de fonctionnement des Conseils de développement.

Il est ainsi proposé au conseil communautaire de renouveler la composition du Conseil de développement et d'arrêter la liste de ses membres conformément à l'annexe jointe à la présente délibération.

DÉLIBÉRATION

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5211-10-1 relatif au Conseil de développement,
Vu la délibération du conseil communautaire en date du 8 novembre 2023 portant création du Conseil de développement de la Communauté de Communes du Pays d'Iroise,
Vu la délibération du conseil communautaire en date du 22 mai 2024 portant composition du Conseil de développement,

Considérant que la Communauté de Communes du Pays d'Iroise compte plus de 50 000 habitants et qu'elle est, à ce titre, tenue de mettre en place un Conseil de développement conformément aux dispositions de l'article L. 5211-10-1 du code général des collectivités territoriales,
Considérant que le renouvellement du conseil communautaire intervenu en avril 2026 nécessite de procéder au renouvellement de la composition du Conseil de développement afin d'assurer la continuité de ses missions,
Considérant qu'il convient d'arrêter la nouvelle composition du Conseil de développement,

Le conseil communautaire est invité à :

- Fixer la composition du Conseil de développement autour de quatre collèges représentant les différentes composantes de la société civile organisée du territoire :
  - le collège « organismes économiques » ;
  - le collège « secteur santé, social, solidarités, familial » ;
  - le collège « enseignement, formation, éducation, culture, sport » ;
  - le collège « cadre de vie, environnement ».
- Approuver la liste nominative des membres du Conseil de développement figurant ci-dessous :

COLLÈGE ORGANISMES ÉCONOMIQUES

Structure Structure	Représentant
CCI Finistère	Monsieur Tanguy CORRE
Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Bretagne	Monsieur Marc METAYER
Chambre d'Agriculture de Bretagne	Madame Lénaig TERROM
Association des artisans du Pays d'Iroise	Monsieur Sébastien DENIEL
Entreprise ETT	Monsieur Antoine MILLOT
Entreprise Sobrefer	Monsieur Florent BONNIOU
Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME)	Monsieur Hervé KERMORGANT
La Récré des 3 Curés	Madame Nadine BONNEFOY-PODEUR
Association RAIL emploi services	Madame Françoise HOCDE
Breizh Mer	Madame Laurence QUERRIEN

Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 029-242900074-20261104-CC2026_11_06-DE

Structure Structure	Représentant
Route Mandarine	Madame Tiphaine CHALARON
Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins du Finistère	Monsieur Erwan QUEMENEUR
Union des commerçants et entreprises de Locmaria-Plouzané (UCELP)	Monsieur Cyril BELLO

COLLÈGE SECTEUR SANTÉ, SOCIAL, SOLIDARITÉS, FAMILIAL

Structure	Représentant
CPTS Iroise	Monsieur Christophe GUYON
Association les Amitiés d'armor	Monsieur Lionel GEORGES
Centre Hospitalier Le Jeune	Madame Anne ROUGNANT
Finistère Habitat	Madame Marion QUEAU
Association ADMR du Pays d'Iroise	Monsieur Bernard LAMOUR
Association AILES 29	Monsieur Xavier ROUX
Croix Rouge Française - Unité Locale du Pays d'Iroise	Madame Marie-Christine URRUTIA
Ehpad Alexis Julien	Monsieur David GUEVEL
La Maison des Beaux Jours	Madame Vanessa LE GLEAU
Association Les Genêts d'Or (siège)	Madame Annie FILY

COLLÈGE ENSEIGNEMENT, FORMATION, ÉDUCATION, CULTURE, SPORT

Structure	Représentant
Maison Familiale Rurale de Saint Renan	Monsieur Jérôme TRILLES
Collège Edouard Quéau	Madame Fabienne CARNEY
Association les Eglises et Chapelles du Pays d'Iroise	Monsieur Marcel QUELLEC
Comité départemental FFRandonnée Finistère	Madame Joëlle MOREL
Association des Plaisanciers de Lanildut	Monsieur Dominique TALARMIN
Association Ty Bonheur	Monsieur Kévin GUEGUEN

COLLÈGE CADRE DE VIE, ENVIRONNEMENT

STRUCTURE	Représentant
Association Iroise Tri-But	Madame Sophie COAT
Parc Marin Naturel d'Iroise	Madame Myriam SIBILLOTTE
Association Ar Viltansoù	Monsieur Dominique LECZINSKI
Fédération départementale des chasseurs du Finistère	Monsieur Jean-Michel DURAND
Energence - Agence Locale de l'Énergie et du Climat du Pays de Brest	Madame Gladys DOUILLY
Association départementale d'information sur le logement (ADIL) du Finistère	Madame Emmanuelle BUORD

- Autoriser le président ou son représentant à signer tout document et à effectuer toute démarche nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Décision du Conseil communautaire : **adopté à l'unanimité**

Le président,
André TALARMIN

Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 029-242900074-20261104-CC2026_11_06-DE

Cette délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours gracieux auprès du président de la Communauté de communes du Pays d'Iroise ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Rennes. Ce dernier peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible sur le site internet www.telerecours.fr.